

Marché public de services Marché à procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés)

CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. PRES	PRESENTATION DU PROJET		
1.1.	CONTEXTE GENERAL	5	
1.1.1.			
1.1.2.			
1.1.3.	·		
1.2. P	POURQUOI UN NOUVEAU SITE WEB	6	
1.2.1.	Présentation du site actuel	6	
1.2.2.	Retour d'expérience du site actuel	7	
1.2.3.	Objectifs et cibles du futur site	7	
1.2.4.	Ecosystème du futur site	8	
2. EXPF	RESSION DES BESOINS	9	
2.1. F	ONCTIONNALITES SOUHAITEES	9	
2.1.1.	Système de gestion des contenus	9	
2.1.2.	Interface de la page d'accueil	9	
2.1.3.	Interface des pages internes	12	
2.1.4.	Médias sociaux et interaction avec l'internaute	12	
2.1.5.	Carte interactive du pôle métropolitain (option)	12	
2.1.6.	Gestion des newsletters (option)	13	
2.1.7.	Espace dédié au partage et à la diffusion de documents (option)	13	
2.2. E	RGONOMIE ET DESIGN	13	
2.3. F	PROJET D'ARBORESCENCE	14	
2.4. F	REFERENCEMENT ET STATISTIQUES		
2.4.1.			
2.4.2.	Analyse du trafic du site	15	
	RESPECT DES STANDARDS DU WEB		
2.5.1.			
2.5.2.			
2.5.3.	Performances d'affichage et approche multi-supports	15	
2.6. F	ORMATION ET DOCUMENTATION	15	

2.7.	HEBE	ERGEMENT ET INFOGERANCE 16
2.7	' .1.	Noms de domaine
2.7	'.2.	Hébergement
2.7	'.3.	Mise en ligne
2.8.	RECE	TTE, GARANTIE ET MAINTENANCE
2.8	3.1.	Recette fonctionnelle
2.8	3.2.	Garantie de la prestation
2.8	3.3.	Contrat d'assistance technique
2.9.	ASPE	ECTS JURIDIQUES
2.9		Obligations légales
2.9).2.	Propriété intellectuelle
2.10.	MIN	I-SITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (option)
3. MI	ISE EN	N ŒUVRE DU PROJET19
3.1.	APPI	ROCHE METHODOLOGIQUE
3.2.	GEST	TION DE PROJET
3.3.	VOTI	RE CANDIDATURE

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. CONTEXTE GENERAL

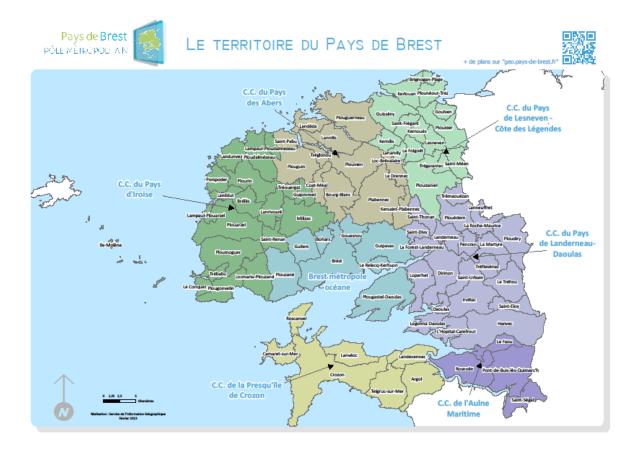
1.1.1. Afficher la réalité d'un bassin de vie de 400 000 habitants

Depuis plus de 10 ans, les communautés du Pays de Brest développent entre elles des liens de solidarité et de coopération. Le renforcement de ces coopérations s'est traduit par la création du pôle métropolitain du Pays de Brest en mars 2012.

Le pôle métropolitain a vocation à articuler les politiques conduites localement et à contribuer à un développement régional équilibré et solidaire; il permet d'afficher vis-à-vis des acteurs et partenaires départementaux, régionaux et nationaux, la réalité d'un bassin de vie et d'emploi dynamique de 400 000 habitants.

Le pôle métropolitain réunit sept communautés (elles même composées de 89 communes) :

- Brest métropole océane Communauté urbaine ;
- Communauté de communes du Pays d'Iroise ;
- Communauté de communes du Pays des Abers ;
- Communauté de communes de la presqu'île de Crozon ;
- Communauté de communes du Pays de Lesneven-Côte des Légendes ;
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas ;
- Communauté de communes de l'Aulne maritime.



1.1.2. Des actions d'intérêt métropolitain au service de l'attractivité et la compétitivité

Le pôle métropolitain exerce des activités d'études, d'animation, de coordination et de pilotage, nécessaires à la mise en œuvre d'actions reconnues par ses membres d'intérêt métropolitain. Il assure également des fonctions de représentation, de négociation et de contractualisation avec les pouvoirs publics.

L'intérêt métropolitain se traduit pour le pôle métropolitain par l'exercice des compétences suivantes :

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT): le pôle métropolitain est compétent pour l'élaboration et la gestion du SCoT du Pays de Brest ainsi que pour toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire ;
- Développement économique : coordination et promotion d'actions économiques, coordination des politiques des communautés visant à maîtriser la demande en énergie ;
- Aménagement de l'espace : coordination des politiques foncières, déploiement du très haut débit pour tous, gestion intégrée des zones côtières ;
- Promotion de la culture : promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest ;
- Développement des infrastructures et des services de transport : contribution aux schémas d'organisation des transports.

1.1.3. Administration et fonctionnement du pôle métropolitain

Le pôle métropolitain est administré par un comité syndical de 42 membres. Son bureau, composé du président et de vice-présidents représentant chaque intercommunalité du Pays de Brest, prépare les décisions du comité syndical. Son comité directeur est animé par le directeur du pôle métropolitain et est composé des directeurs des communautés et de l'ADEUPa.

Le pôle métropolitain est une structure légère de mission et de coordination, qui a vocation à articuler les politiques locales et à favoriser la dimension partenariale et la coopération : son équipe permanente, composée de cinq personnes, travaille en étroite collaboration avec les services des communautés du Pays de Brest et les acteurs institutionnels locaux (chambres consulaires, région, département, services de l'Etat, etc.).

Le pôle métropolitain du Pays de Brest, ci-après dénommé maître d'ouvrage, souhaite abandonner son site Internet actuel au profit d'un nouveau site objet du présent cahier des charges.

1.2. POURQUOI UN NOUVEAU SITE WEB

1.2.1. Présentation du site actuel

Le site actuel du pôle métropolitain www.pays-de-brest.fr a été créé en 2006 par la société Cognix Systems pour le compte de l'association des communautés du Pays de Brest, depuis transformée en pôle métropolitain. Le site s'appuie sur le CMS propriétaire WebGazelle, développé en interne par Cognix Systems à partir des technologies PHP, Ajax et MySQL. L'hébergement et la maintenance du site sont également assurés par Cognix Systems et une mise à jour du CMS a été implémentée en 2010 pour une administration améliorée.

Focus sur le trafic du site actuel

Période du 01/07/2012 au 30/06/2013

11 128 visites

- Dont 353 mobiles/tablettes (+129%)
- 7 747 visiteurs uniques
- 3,3 pages/visite
- Durée moyenne de visite : 2 min 55 s
- 46% de taux de rebond (69% mobiles et tablettes)
- 67% de nouvelles visites
- 1 236 visites de sites référents (11% du trafic)

Période du 01/07/2011 au 30/06/2012

- 10 816 visites
- Dont 154 mobiles/tablettes
- 7 631 visiteurs uniques
- 3,6 pages/visite
- Durée moyenne de visite : 2 min 43 s
- 44% de taux de rebond (68% mobiles et tablettes)
- 68% de nouvelles visites
- 1 454 visites de sites référents (13,1% du trafic)

1.2.2. Retour d'expérience du site actuel

Suite aux différents retours d'expérience sur l'efficacité du site web actuel, le pôle métropolitain a identifié plusieurs axes de progression qui justifient la création d'un nouveau site, en particulier :

- Un webdesign à repenser intégralement, pour développer la crédibilité et l'audience des contenus du site et renforcer l'identité métropolitaine du territoire ;
- Une mise en page à structurer avec notamment des « call to action », pour fluidifier la navigation et l'accès aux contenus et améliorer la conversion (inscription aux newsletters) ;
- De nouvelles fonctionnalités à proposer en particulier aux membres et partenaires du pôle, pour faciliter l'accès aux informations sur l'avancement des projets portés par le pôle ;
- Des contenus à enrichir, pour mettre en scène les fonctions métropolitaines et mettre en perspective les projets portés par le pôle ;
- Une ergonomie et des fonctionnalités en back office à optimiser, pour améliorer l'efficacité dans la gestion hebdomadaire des contenus du site.

1.2.3. Objectifs et cibles du futur site

L'objectif principal du futur site est de :

- Présenter les compétences et actions du pôle métropolitain ;
- Informer sur l'actualité et l'avancement des projets portés par le pôle.

Ce site du pôle métropolitain s'adressera en priorité :

- Aux élus et techniciens des communes et communautés du Pays de Brest, pour mettre à leur disposition l'ensemble des informations sur les dossiers en cours;
- Aux partenaires ou acteurs institutionnels concernés par les missions du pôle: Etat, région, département, chambres consulaires, structures au service des collectivités locales, professionnels, associations, etc.

Ce site du pôle métropolitain s'adressera également :

- Aux représentants de la société civile concernés par les actions du pôle;
- Aux acteurs de la presse pour relayer les décisions politiques et l'avancement des principaux projets portés par le pôle ;
- Aux fournisseurs pour qu'ils puissent avoir accès aux marchés publics du pôle.

1.2.4. Ecosystème du futur site

a) Module « Nos autres sites »

Un objectif complémentaire du futur site est de construire un écosystème web cohérent en rendant visibles les outils numériques à dimension « Pays de Brest », déjà existants ou amenés à être développés à court ou moyen terme. Pour ce faire, le maître d'ouvrage souhaite positionner un module « Nos autres sites » en page d'accueil du futur site du pôle métropolitain pour valoriser cet écosystème et proposer des hyperliens vers chacun des sites concernés.

Liste des sites à dimension « Pays de Brest » existants ou en cours de création :

- SIG GéoPaysdeBrest;
- Mini-site du Conseil de développement (cf. infra);
- Site de la destination touristique Brest terres océanes (déploiement prévu en 2014) ;
- Site sur les filières alimentaires de proximité (en réflexion pour 2015).

b) Un « mini-site » dédié au Conseil de développement

Le Conseil de développement de l'agglomération brestoise et du Pays de Brest est une instance constituée de représentants du monde économique, syndical, social, associatif et d'experts qualifiés. C'est un espace de démocratie participative qui vient en appui de la réflexion des élus sur les enjeux et projets du territoire.

A ce jour, les informations relatives au Conseil de développement et à ses activités sont en ligne sur le site du pôle métropolitain. Pour rendre lisibles les activités du Conseil de développement et bien les distinguer de celles du pôle métropolitain, le maître d'ouvrage souhaite créer un « mini-site » dédié au Conseil de développement.

La création de ce « mini-site » est intégrée au présent cahier des charges ; son développement s'appuiera sur le socle technique du site du pôle (cf. §2.10 – Mini-site du Conseil de développement).

Site SIG Géo Pays de Brest Site du pôle métropolitain Site filières alimentaires de proximité Site fouristique Brest terres océanes

2. EXPRESSION DES BESOINS

2.1. FONCTIONNALITES SOUHAITEES

2.1.1. Système de gestion des contenus

Le maître d'ouvrage souhaite disposer d'un CMS pour administrer l'ensemble du futur site web qui devra en particulier permettre de répondre aux besoins suivants :

- Intervenir en temps réel sur les contenus et la structure du site ;
- Créer, modifier, activer, désactiver, archiver ou supprimer des pages ;
- Gérer des bibliothèques médias automatiquement adaptés aux contraintes du support ;
- Editer des formulaires ;
- Administrer des newsletters ;
- Optimiser le référencement naturel des différentes pages du site ;
- Informer en temps réel sur les éventuelles erreurs (liens brisés...);
- Permettre une administration multi-sites et par plusieurs collaborateurs avec des droits et niveaux d'accès différenciés.

Le back-office d'administration du site devra être accessible via un login et un mot de passe attribués à des personnes physiques identifiées. L'administrateur principal devra pouvoir gérer l'ensemble des droits et niveaux d'accès au site.

Le maître d'ouvrage envisage dans une phase ultérieure de traduire une partie du site en langues étrangères, avec un lien d'accès en page d'accueil. Le prestataire devra donc veiller à ce que le site puisse répondre à cette perspective et permette une administration multi-sites et multilingue.

Globalement, le site devra pouvoir évoluer dans le temps si nécessaire : la solution technique proposée ne doit donc pas être un frein à d'éventuelles évolutions vers d'autres fonctionnalités ou services. Dans ce cadre, le prestataire présentera les caractéristiques du CMS qu'il propose de mettre en œuvre et sa capacité à couvrir le périmètre fonctionnel attendu sur le projet, ainsi que les modalités de mise à disposition de l'outil et les éventuels droits d'utilisation.

2.1.2. Interface de la page d'accueil

a) Accès aux rubriques et sous-rubriques métier

La page d'accueil du site proposera un menu permettant un accès facile à une rubrique de présentation du pôle métropolitain et à des rubriques « métier », points d'entrée aux informations sur les activités du pôle (cf. §2.3 – Projet d'arborescence) :

- Le pôle ;
- Le SCoT;
- Economie;
- Aménagement ;
- Politiques contractuelles.

Ces cinq rubriques proposeront une page d'atterrissage avec un accès à différentes sous-rubriques, chacune de ces pages internes pouvant comporter plusieurs types de contenus de nature différente (cf. 2.1.3 – Interface des pages internes).

b) Carrousel d'éditorialisation des contenus

La page d'accueil du site disposera d'un système de type carrousel pour l'animation éditoriale du site et pour pousser les informations et actualités prioritaires du pôle métropolitain.

Cet outil s'appuiera sur une interface claire d'un point de vue graphique et fonctionnel (éléments envisagés : barre de contrôle, arrêt au passage de la souris, zone d'interaction visible pour accéder à l'article avec application de la charte graphique).

c) Modules « actualités » et « publications »

Deux modules permettront d'accéder aux actualités et publications depuis la page d'accueil du site et via des rubriques dédiées :

- Module « Actualités » avec les dernières actualités et un bouton associé pour accéder à une rubrique dédiée rassemblant l'ensemble des actualités du site ;
- Module « Publications » avec les dernières publications et un bouton associé pour accéder à une rubrique dédiée rassemblant l'ensemble des publications.

Un système de tags permettra de filtrer et d'agréger les actualités et publications (voir par exemple le site www.bdi.fr) :

- Sur les pages d'atterrissage des deux rubriques dédiées, les tags permettront de filtrer les éléments affichés par défaut pour chercher des contenus liés à un thème précis ;
- Les tags permettront d'autre part d'agréger les éléments par thème et de les rattacher aux rubriques et sous-rubriques métier concernées ;
- Grâce aux tags, le site proposera également une sélection d'articles connexes à celui sélectionné afin d'inviter l'internaute à poursuivre sa navigation sur le thème choisi.

Lecture en ligne des publications :

Le site proposera un outil pageflip (type Issuu) pour la rubrique « Publications » intégré en marque blanche et permettant une lecture en ligne des PDF la plus confortable possible (en particulier de la future lettre du pôle métropolitain prévue en 2014).

Liste des tags envisagés :

Le tag 1 permettra de filtrer les actualités et publications dans les deux rubriques dédiées, le tag 2 d'agréger et de rattacher les actualités et publications dans les sous-rubriques métier du site.

	TAG 1	TAG 2
	Toutes les actus (par défaut)	
	SCoT	Rendez-vous
	Economie	Foncier
		Tourisme
≈		Alimentaire
Actualités		Energie
		Rendez-vous
	Aménagement	THD
-		Littoral
* ×		SIG
Tags		Transport
μ̈		Rendez-vous
	Politiques contractuelles	Région
		Etat
		Europe
		Rendez-vous
	Vie du pôle	Rendez-vous (rubrique « Le pôle »)

	TAG 1	TAG 2
Tags « Publications »	Toutes les publications (par défaut)	
	SCoT	Documentation
		Publications
	Economie	Foncier
		Tourisme
		Alimentaire
		Energie
	Aménagement	THD
		Littoral
		SIG
		Transport
	Politiques contractuelles	Région
		Etat
		Europe

Cas particuliers:

- Les actualités tagées « Vie du pôle / Rendez-vous » ne seront pas visibles dans la rubrique « Actualités », elles seront uniquement accessibles depuis la rubrique « Le pôle » ;
- Pour chaque actualité tagée « rendez-vous », l'actualité sera automatiquement archivée une fois passée la date de l'événement.

d) Module « Nos autres sites »

Un module « Nos autres sites » sera positionné en page d'accueil du site pour valoriser l'écosystème web du pôle métropolitain et proposer des liens externes vers les principaux outils web à dimension « Pays de Brest » (cf. §1.2.4 – Ecosystème du futur site).

e) Moteur de recherche interne

La page d'accueil du site disposera d'un moteur de recherche interne performant qui renverra vers une page de résultats proposant une pagination structurée, attractive et lisible des résultats.

f) Autres services en page d'accueil

La page d'accueil du site permettra également d'accéder aux fonctionnalités et services suivants :

- Newsletters : lien vers une page dédiée (cf. §2.1.6 Gestion des newsletters) ;
- Suivez-nous: flux RSS pour s'abonner aux contenus du site et lien vers la page Twitter du pôle métropolitain (cf. §2.1.4 Médias sociaux et interaction avec l'internaute);
- Extranet : lien vers l'outil de partage de données avec les membres et partenaires du pôle métropolitain (cf. §2.1.7 Espace dédié au partage et à la diffusion de documents) ;
- Documentation : lien vers une page qui réunit par thème les documents et outils essentiels mis à disposition par le pôle métropolitain ;
- Espace presse : lien vers une page rassemblant les communiqués et dossiers de presse classés par ordre antéchronologique ;
- Marchés publics : lien vers une page pour présenter les marchés en cours d'attribution ;
- Contactez-nous : lien vers une page avec une carte interactive, les coordonnées utiles et un formulaire de contact.

2.1.3. Interface des pages internes

Les pages internes du site, accessibles via les cinq rubriques métiers en page d'accueil, pourront comporter tout ou partie des éléments suivants :

- En premier lieu un article d'atterrissage structuré : avec une image ou vidéo, un titre, un chapo, du texte, éventuellement un intertitre... ;
- En savoir plus : pour les rubriques d'entrée (niveau 1), une liste de liens internes vers les sous-rubriques associées (cf. §2.3 Projet d'arborescence) ;
- A consulter : une liste de documents en ligne ou liens externes ;
- Contacts : le (les) élu(s) et technicien(s) référents sur un projet ;
- Partenaires : une liste des partenaires du pôle métropolitain sur un projet ;
- Actualités : une liste des actus tagées en lien avec le projet traité ;
- Publications : une liste des publications tagées en lien avec le projet traité ;
- 3 questions à : une interview d'un élu ou d'un expert sur le projet traité ;
- En chiffres : une liste de données utiles sourcées sur le projet traité ;
- Cartographie : géolocalisation d'un ou plusieurs points d'intérêt en lien avec le projet traité ;
- Temps forts : frise chronologique dynamique pour présenter les dates clés d'un projet.

2.1.4. Médias sociaux et interaction avec l'internaute

Outre la consultation des contenus, le site proposera différents type d'interaction ou fonctionnalités web 2.0 dont l'interface utilisateur nécessite un soin particulier :

- Partage: partage des articles sur Facebook, Twitter, Google +, ou envoi par mail;
- Impression : avec aperçu avant impression ;
- Newsletters : l'inscription devra être bien visible en page d'accueil et sera protégée ;
- Suivez-nous: lien Twitter et flux RSS accessibles depuis la page d'accueil;
- Contact : formulaire accessible depuis la page d'accueil et protégé par un captcha.

2.1.5. Carte interactive du pôle métropolitain (option)

Cette option au cahier des charges devra faire l'objet d'un chiffrage spécifique par le prestataire.

Une carte animée et interactive permettra de localiser et de mettre en scène le territoire du pôle métropolitain. Elle sera positionnée sur la page d'atterrissage de la rubrique « Le pôle » et pourra également être relayée via le carrousel en page d'accueil.

Cette carte disposera d'une interface adaptée (barre de contrôle, arrêt au passage de la souris...) et permettra d'accéder d'une part à des informations sur l'accessibilité et les fonctions métropolitaines du territoire, d'autre part à des informations sur les communautés membres du pôle métropolitain.

Cette carte permettra de naviguer à deux échelles et il est envisagé à ce stade de la réflexion que ces vues permettent d'accéder notamment aux données suivantes (à travailler avec le prestataire) :

- Niveau 1 : niveau national / Europe occidentale
 - o Réseaux de communication (LGV, aéroport...)
 - o Fonctions métropolitaines (pôle Mer Bretagne, ...)
- Niveau 2 : niveau local / régional
 - o Communautés du Pays de Brest (données clés, galerie photo, URL...)
 - Positionnement des principales villes et infrastructures locales (transport...)

2.1.6. Gestion des newsletters (option)

Cette option au cahier des charges devra faire l'objet d'un chiffrage spécifique par le prestataire.

Le site disposera d'un outil complet, simple et convivial pour administrer des newsletters sur l'actualité du pôle (newsletter générale) et sur des dossiers précis (newsletters thématiques).

Les fonctionnalités attendues de cette solution sont les suivantes :

- Création de newsletters (avec gabarits distincts) et gestion de mailing listes;
- Envoi de newsletters et optimisation de la délivrabilité (fréquence et volume à ce jour : 3 fois par an à environ 2 000 abonnés) ;
- Suivi de l'efficacité des campagnes (tracking sur délivrabilité : taux d'ouverture, taux de rebond, clics, désinscriptions, etc.).

Accessible depuis la page d'accueil, une page permettra de s'inscrire/se désinscrire aux newsletters du pôle métropolitain et d'accéder aux newsletters déjà publiées au format Html. Le module d'inscription/désinscription sera protégé par un captcha.

2.1.7. Espace dédié au partage et à la diffusion de documents (option)

Cette option au cahier des charges devra faire l'objet d'un chiffrage spécifique par le prestataire.

Le maître d'ouvrage souhaite disposer d'une solution web complémentaire au site qui permette de diffuser et partager des documents avec les membres et partenaires du pôle métropolitain.

Cette solution complémentaire de type Extranet devra permettre de publier des documents (pour l'essentiel des présentations et comptes-rendus de réunions) et de gérer les droits et niveaux d'accès à ces documents. Un lien sur la page d'accueil du site permettra d'accéder à cette solution via un accès sécurisé par login et mot de passe.

Il est attendu du prestataire qu'il propose une solution dont la valeur est éprouvée et qui soit à la fois souple, efficace et peu coûteuse.

2.2. ERGONOMIE ET DESIGN

Lors de la conception et du développement, le maître d'ouvrage attend du prestataire qu'il apporte un soin particulier à l'ergonomie, déterminante pour l'utilisation du site.

Globalement, le webdesign du site devra ainsi garantir une bonne ergonomie et un accès aisé aux contenus tout en s'attachant à véhiculer l'identité métropolitaine du territoire :

- L'architecture du site et ses principes de navigation et d'organisation des contenus tireront le meilleur parti des technologies et tendances web actuelles ;
- La conception graphique s'appuiera sur la charte du pôle métropolitain et s'attachera à véhiculer la dimension métropolitaine du Pays de Brest.

Les différentes rubriques et pages du site devront être attractives et lisibles pour capter les utilisateurs et les inciter à naviguer sur le site et à en consulter les contenus :

• L'interface de la page d'accueil incitera le visiteur à poursuivre sa navigation, notamment via la mise en place ciblée de « call to action » (accès aux actualités, inscription aux newsletters, partage d'articles, etc.);

- Le rubriquage permettra de bien distinguer les activités du pôle comme autant d'univers spécifiques à consulter (informations sur le pôle, le SCoT, l'économie, l'aménagement ou les politiques contractuelles);
- Les pages internes devront également être bien structurées pour en optimiser la lisibilité, différents niveaux de lecture étant envisagés (cf. §2.1.3 Interface des pages internes).

2.3. PROJET D'ARBORESCENCE

L'arborescence au lancement du site comportera cinq rubriques d'entrée avec des sous-rubriques ; il devra être possible d'ajouter ou supprimer facilement des rubriques et sous-rubriques.

La gestion de l'arborescence permettra de générer automatiquement un sitemap en XML ainsi qu'un plan du site consultable par les utilisateurs.

RUBRIQUES (NIVEAU 1)	SOUS-RUBRIQUES (NIVEAU 2)		
	Territoire métropolitain		
	Domaines d'intervention		
LE POLE	Gouvernance du pôle		
	Délibérations du pôle		
	Equipe du pôle		
	Périmètre du SCoT		
	Pilotage du SCoT		
LE SCOT	Documents du SCoT		
	Publications du SCoT		
	Appui aux collectivités		
	Foncier économique		
ECONOMIE	Tourisme		
ECONOMIE	Filières alimentaires		
	Energie et climat		
	GéoPaysdeBrest		
AMENAGEMENT	Très haut débit		
AIVIEIVAGEIVIEIVI	Gestion du littoral		
	Transports		
	Contrat Région		
POLITIQUES CONTRACTUELLES	Volet territorial Etat		
	Fonds européens		

2.4. REFERENCEMENT ET STATISTIQUES

2.4.1. Optimisation du référencement naturel

Le site du pôle métropolitain devra être adapté pour un référencement naturel optimisé par les moteurs de recherche.

Le prestataire s'engagera à prendre toutes les mesures techniques propres à garantir une sensibilité maximale à l'indexation par les moteurs de recherche, tout particulièrement Google, et il exposer clairement sa stratégie de référencement naturel.

Le maître d'ouvrage attend notamment une solution pour renseigner automatiquement les métabalises (titres, description, mots clés) et nommer correctement les autres éléments qui impactent le référencement naturel (URL, répertoires, liens, médias, etc.).

2.4.2. Analyse du trafic du site

Le prestataire devra intégrer un traceur de type « Google Analytics » sur les pages et liens externes du site. Ce traceur sera automatiquement répercuté sur chaque nouvelle page crée via le CMS.

Le prestataire proposera dans son offre une solution permettant de générer automatiquement des bilans mensuels de fréquentation du site et de ses différentes pages.

2.5. RESPECT DES STANDARDS DU WEB

2.5.1. Compatibilité des navigateurs

Le site du pôle métropolitain devra être compatible avec l'ensemble des navigateurs web actuels sur Windows, Mac et Linux. Il sera en particulier compatible sans régression avec tous les navigateurs dans leur dernière version constatée à la livraison du site.

Le prestataire effectuera des tests de vérification avant la mise en production du site et il corrigera les éventuelles incompatibilités constatées afin d'assurer un affichage optimal sur les différents environnements testés.

2.5.2. Respect des normes d'accessibilité

Le site devra répondre aux normes d'accessibilité reconnues et se conformer aux préconisations de l'organisme de standardisation W3C. Le prestataire s'engage également à vérifier la conformité du site avec le référentiel général pour l'accessibilité des administrations (RGAA).

2.5.3. Performances d'affichage et approche multi-supports

Le site sera optimisé pour un affichage réactif (limitation du poids des pages, mise en mémoire cache des pages dynamiques, etc.) et pour une résolution minimale de 1024x768.

Le site sera adapté pour une expérience utilisateur satisfaisante sur tous supports, avec en particulier la génération de pages adaptées à la lecture sur terminaux mobiles – tablettes et smartphones.

2.6. FORMATION ET DOCUMENTATION

Le prestataire accompagnera le maître d'ouvrage vers une autonomie complète dans la gestion du site en assurant les séances de formation nécessaires.

Cette formation du personnel désigné par le maître d'ouvrage portera sur l'utilisation du back-office et des outils associés (Extranet, newsletter, statistiques...).

Le prestataire fournira un manuel décrivant l'ensemble des fonctionnalités de la solution déployée ainsi que les supports utilisés lors des séances de formation. Cette documentation décrivant chaque fonctionnalité ou processus facilitera le transfert de compétences dans la durée.

2.7. HEBERGEMENT ET INFOGERANCE

2.7.1. Noms de domaine

Le pôle métropolitain est propriétaire des noms de domaine suivants :

- www.pays-de-brest.fr
- www.paysdebrest.fr
- www.pays-de-brest.com

Le prestataire retenu dans le cadre du présent marché devra :

- Gérer la récupération des noms de domaine en possession du maître d'ouvrage, leurs renouvellements et les redirections éventuelles ;
- Soumettre le nom de domaine aux principaux moteurs de recherche ;
- Eventuellement suggérer l'achat d'un ou plusieurs autres noms de domaines.

2.7.2. <u>Hébergement</u>

Le prestataire devra proposer une solution d'hébergement du site du pôle métropolitain. Cette prestation pourra être sous-traitée mais le prestataire sera en charge des échanges préalables nécessaires au dimensionnement de la plateforme au vu notamment des éléments quantitatifs fournis par le maître d'ouvrage (cf. §1.2.1 – Focus sur le trafic du site actuel).

Le prestataire devra dans son offre préciser les points suivants :

- Nom et coordonnées de l'hébergeur ;
- Coût du système d'hébergement ;
- Caractéristiques du système (type de serveur, OS, bande passante, trafic...);
- Sécurité des données : sauvegarde quotidienne, serveur de secours... ;
- Garanties de disponibilités et délais de rétablissement en cas de panne.

2.7.3. Mise en ligne

Le prestataire devra organiser, planifier et mettre en œuvre la procédure de mise en production du site en relation avec l'hébergeur. Pour ce faire, il proposera au maître d'ouvrage un plan de mise en production qui permette un déploiement du site conforme au planning fourni.

Le prestataire effectuera également des tests de charge du site en environnement de production qu'il présentera au maître d'ouvrage. Ces tests valideront les performances effectives du site fixées dans les spécifications techniques.

Le prestataire sera le référent pour cette opération de mise en ligne du site puis pour l'ensemble des tâches de maintenance liées au fonctionnement du site.

2.8. RECETTE, GARANTIE ET MAINTENANCE

2.8.1. Recette fonctionnelle

En amont des tests fonctionnels pour la recette du site, le prestataire précisera les modalités de reprise de données de l'ancien site en concertation avec le maître d'ouvrage.

Le prestataire devra proposer une procédure de recette fonctionnelle et de détection des anomalies associant les moyens nécessaires à la bonne exécution de celle-ci. Cette recette pourra consister en une ou plusieurs séries de tests, suivies d'une étape de correction des anomalies et de livraison, jusqu'à obtention d'une version acceptable et validée, prête à être déployée.

Pour chaque anomalie identifiée, le prestataire s'engagera à trouver une solution constructive qui corresponde aux spécifications fonctionnelles validées pour le site.

Un procès-verbal de vérification d'aptitude clôturera la période de recette fonctionnelle et validera la mise en production du site.

2.8.2. Garantie de la prestation

La période de garantie débutera à la signature du procès-verbal de vérification d'aptitude clôturant la période de test et de recette et validant la mise en production du site.

Pendant la période de garantie, le prestataire effectuera la maintenance corrective portant sur tout vice, défaut de conception ou problème de fonctionnement du site. Le prestataire effectuera ainsi le diagnostic et la réparation de tout élément défectueux au regard des spécifications du site.

Le prestataire devra dans son offre préciser la période de garantie du site et la nature des services associés à cette garantie, la durée de garantie souhaitée par le maître d'ouvrage étant de 12 mois.

2.8.3. Contrat d'assistance technique

A l'issue de la période de garantie et à la signature du procès-verbal attestant la vérification de service régulier du site, un contrat d'assistance technique entre le maître d'ouvrage et le prestataire, non inclus dans le présent marché, régira les conditions d'intervention du prestataire en cas de dysfonctionnement du site.

Le prestataire devra dans son offre présenter les caractéristiques techniques et financières de ce contrat de service prenant effet à l'issue de la période de garantie, notamment :

- Horaires d'ouverture du service de support ;
- Modalités de déclaration d'un dysfonctionnement et procédure de résolution de l'incident;
- Conditions de remise en marche si l'incident entraîne une coupure de service.

Le prestataire devra également proposer un cadre d'intervention clair pour accompagner le maître d'ouvrage dans les futures évolutions fonctionnelles, en précisant les modalités et coûts associés garantissant un accompagnement réactif et de qualité tout au long du cycle de vie du site.

2.9. ASPECTS JURIDIQUES

2.9.1. Obligations légales

Le prestataire devra, avant le lancement du site, mettre en œuvre pour le compte du maître d'ouvrage l'ensemble des mesures permettant de respecter les obligations légales en matière d'information et de protection des internautes.

Ces mesures comprennent en particulier l'affichage sur le site des mentions légales obligatoires, l'information sur le traitement des données personnelles et la déclaration du site à la CNIL.

2.9.2. Propriété intellectuelle

Le titulaire du présent marché s'engagera à concéder au pouvoir adjudicateur, à titre non exclusif, le droit d'utiliser ou de faire utiliser les livrables qui résultent de l'exécution des prestations du présent marché, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes.

2.10. MINI-SITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (option)

Cette option au cahier des charges devra faire l'objet d'un chiffrage spécifique par le prestataire.

Dans le prolongement de la réalisation du site du pôle métropolitain, le prestataire proposera dans son offre de services la création, l'hébergement et la maintenance d'un « mini-site » dédié au Conseil de développement.

L'objectif est de rendre lisibles les activités du Conseil de développement et bien les distinguer de celles du pôle métropolitain ce qui n'est pas le cas à ce jour (cf. §1.2.4 – Ecosystème du futur site).

Dans une logique d'économies d'échelle et de synergies, le « mini-site » reprendra l'ensemble du socle technique et fonctionnel élaboré pour le site du pôle métropolitain ; les fonctionnalités précises seront discutées et travaillées avec le prestataire.

Si cette option est retenue, le développement du « mini-site » du Conseil de développement interviendra après la réalisation du site du pôle métropolitain.

3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

En préambule, le maître d'ouvrage insiste sur son souhait de retenir un prestataire qui soit force de conseil et de proposition sur l'ensemble de la durée du projet web, depuis sa conception jusqu'à son maintien en condition opérationnelle.

Dans cette logique partenariale, le prestataire pourra proposer dans sa candidature toute amélioration ou alternative à l'expression des besoins formulée dans le présent cahier des charges ; ces propositions seront appréciées et étudiées par le maître d'ouvrage.

Dans le cas où il ne répond pas à un besoin formulé dans le cahier des charges, le prestataire devra clairement l'indiquer ainsi que les éventuelles solutions de remplacement qu'il préconise. S'il fait appel à un tiers pour l'exécution d'une ou plusieurs missions, il devra aussi le préciser, sans que cela le dégage pour autant d'une quelconque responsabilité dans la bonne conduite du marché.

3.2. GESTION DE PROJET

Le démarrage du projet web est prévu pour février 2014 ; le délai maximum pour la réalisation du site du pôle métropolitain est fixé au 30 septembre 2014.

Un chef de projet web MOA est désigné pour être l'interlocuteur principal du prestataire retenu dans le cadre du présent marché, fluidifier les échanges et assurer la livraison d'une solution conforme aux spécifications techniques et au rétroplanning établi en début de collaboration.

3.3. VOTRE CANDIDATURE

Dans sa candidature, le prestataire présentera :

- La méthodologie détaillée qu'il propose d'appliquer pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet web, notamment la nature et les modalités d'échanges et de validation prévues avec le maître d'ouvrage à chaque étape clé pour limiter « l'effet tunnel » ;
- Une offre de prix détaillée par poste de prestation pour la conception et le développement du site en distinguant notamment les postes positionnés en option, une proposition de contrat d'hébergement, une proposition de contrat d'assistance technique, une proposition tarifaire pour les prestations liées aux évolutions fonctionnelles;
- Le planning de réalisation en positionnant dans le temps les principaux jalons du projet et en précisant les différents livrables ou validations à chaque étape du projet ;
- La société, ses références (en particulier celles proches des besoins exprimés), l'équipe et les compétences qui seront mobilisées sur le projet.